

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE

Trois mois 5 fr.

Six mois 9 fr.

Un an 16 fr.

ACTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annances... 25 c. à la ligne

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. Laffite et C^o, place de la Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 7 Décembre 1871

L'organisation des quinze bureaux de l'Assemblée nationale et l'élection du président, des vice-présidents et des secrétaires, ont fourni une première occasion à la majorité conservatrice d'affirmer sa politique et ses résolutions.

Tous les noms, sauf trois, appartiennent à la droite et au centre droit. La majorité a tenu surtout à donner une preuve de confiance aux membres de la commission des grâces, que les journaux rouges et communistes désignent à la vengeance des bandits.

C'est un début rassurant pour la cause de l'ordre.

Correspondance spéciale DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 5 décembre 1871.

Le duc d'Annam et le prince de Joinville sont attendus aujourd'hui, à deux heures, chez le Président de la République. On assure qu'ils viennent lui faire part de l'intention où ils sont d'aller occuper leurs sièges à l'Assemblée. M. Thiers paraît peu favorable à ce projet, dans la crainte de l'émotion qu'il peut produire parmi les radicaux et des incidents fâcheux qui peuvent en résulter à l'Assemblée. Il est donc probable qu'il cherchera à dissuader les princes et, comme ceux-ci sont loin de chercher à créer des embarras à son administration, il est presque certain que le Président de la République parviendra, sans beaucoup de peine, à les faire renoncer à leur projet ou du moins à en ajourner l'exécution.

La réunion des Réservoirs a résolu hier, de voter, pour le bureau présidentiel tel qu'il est actuellement composé.

Dans la réunion du centre gauche, on a distribué les bulletins suivants : Vice-présidents, MM. Benoist-d'Azy, Martel, Saint-Marc-Girardin et de Malleville (ce dernier remplacerait M. Vitet). Secrétaires, MM. de Rémusat, de Meaux, Belmont, Rives, Voisin et Lamy (ces trois derniers remplaceraient MM. de Castellane, Johnson et de Barante).

On assure que les mêmes bulletins ont été distribués à la réunion de la gauche républicaine. Malgré cela on croit assez généralement que le bureau tout entier sera réélu.

Il paraît assez douteux que le vote pour l'élection du bureau soit complètement terminé ce soir. Dans ce cas, la lecture du message n'aurait lieu que jeudi.

On m'assure, du reste, que le texte du message n'est pas encore définitivement arrêté sur plusieurs points. Du moins, M. Thiers était-il occupé, ce matin, à en revoir les épreuves et à en retoucher certains passages.

J'ai causé hier et aujourd'hui avec un assez grand nombre de députés revenus de province qui ne cachent pas la vive irritation que leur fait éprouver le langage de certaines feuilles radicales des départements. On m'a montré une feuille de chou qui depuis huit jours est encadrée de noir en l'honneur de Rossel; une autre où les noms des membres de la commission des grâces sont imprimés en gros caractères et désignés en quelque sorte à la vengeance des radicaux, etc. Je serais bien étonné si, avant la fin de la semaine, ces faits qui réellement ne sont pas de nature à amener des sympathies à la cause républicaine, ne formaient pas l'objet d'une interpellation au ministre de la justice.

A propos d'excès de presse, on annonce que le rédacteur de la Feuille du Village, au Mans, vient d'être condamné à trois mois de prison et 500 francs d'amende.

On a remarqué hier, dans les couloirs de l'Assemblée, la présence de M. Jules Ferry qui n'a pas cessé de se promener avec le ministre des affaires étrangères, M. de Rémusat. Cependant le Journal Officiel de ce matin, ne publie que la nomination de M. Gontant-Biron à l'ambassade de Berlin.

La dépêche de Berlin annonçant que les Prussiens ont mis en état de siège les départements occupés et que les attentats contre les soldats allemands, y seront jugés par les tribunaux militaires allemands, a produit ici la plus douloureuse impression. Cette mesure avait été précédée d'assez vifs pourparlers entre les deux représentants des deux pays.

On écrit de Versailles au Journal des Débats :

« La séance de mardi a été consacrée au renouvellement du bureau. On ne doutait pas de la réélection des honorables membres qui ont été chargés, pendant la précédente session, de ces délicates fonctions, par la confiance de leurs collègues. On annonçait toutefois, avant la séance, qu'une fraction du centre inclinait vers la gauche présenterait M. Léon de Malleville contre M. Vitet, et qu'une partie de la gauche se réservait aussi de mettre en avant une candidature. Le scrutin, ouvert à deux heures, était fermé à cinq heures. M. Grévy a obtenu 541 voix sur 521 votants; M. Martel, 363; M. Benoist-d'Azy, 336; M. Saint-Marc Girardin, 326; M. Vitet, 295; M. Léon de Malleville, 229; M. Henri Martin, 125. En conséquence, MM. Martel, Benoist-d'Azy, Saint-Marc Girardin et Vitet ont été réélus vice-présidents. MM. Belmont, Paul de Rémusat, de Meaux, Johnston, de Barante et de Castellane ont été ensuite réélus secrétaires. Vous voyez que toutes ces élections ont été faites par l'ancienne majorité droite et centre. »

On lit dans le Journal des Débats :

La ville de Versailles a enfin repris l'animation qu'elle présentait il y a trois mois.

Presque tous les membres de l'Assemblée nationale ont tenu à honneur d'assister à la première séance de cette seconde session. Rarement les couloirs ont été autant encombrés, et surtout de si bonne heure.

On avait hâte de se revoir et de se communiquer ses impressions. Partout on ne voyait que des groupes de députés se serrant la main, s'interrogeant sur les sentiments des électeurs à propos de telle ou telle question.

M. le président de la République est arrivé vers deux heures et demie dans les couloirs. Il est entré peu de temps après dans la salle des séances, accompagné de MM. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, Casimir Périer, ministre de l'intérieur et Dufaure, ministre de la justice.

Un grand nombre de députés n'ont pas tardé à venir causer avec M. Thiers; parmi eux nous citerons MM. Belmont, le marquis de Castellane, Pagès Dupont, Lambert de Sainte-Croix, le général Changarnier, Léon de Malleville, Target, le marquis d'Andelarre, Ancel, Duvergier de Hauranne, Pascal Duprat, Emmanuel Arago, Journault, Langlois, le comte de Douhet, le baron de Soubeyran.

Il paraît à peu près décidé que ceux des députés qui se proposent d'interpeller le gouvernement sur les différentes questions dont on s'entretient depuis plusieurs jours attendront qu'il ait été donné lecture du Message du président de la République.

On disait dans les couloirs que la demande concernant le retour du gouvernement et de l'Assemblée

blée nationale à Paris serait déposée dans une huitaine de jours par un groupe de députés appartenant aux départements voisins de la capitale.

M. de Mallevigne, député de la Haute-Vienne, insisterait pour présenter samedi son rapport sur une pétition déposée par un officier en retraite, et qui est relative aux biens de la famille d'Orléans.

Deux députés se sont excusés de ne pas pouvoir assister à la première séance de la Chambre, ce sont MM. Littré et Charles Bernard, de l'Ain; une quinzaine d'autres ont demandé des congés pour cause de maladie.

On a distribué aux députés une proposition de loi signée par MM. Henri Brisson, Schœlcher, Peyrat, Corbon, E. Millaud, Edgard Quinet et quarante-deux de leurs collègues, relative à une demande d'amnistie.

Tandis que le parti conservateur, au lieu de s'unir, se divise chaque jour davantage, le Qui-Vive continue à Londres sa publication. L'un des derniers numéros nous apporte une poésie de M. Vermesch. Nous en donnons les deux dernières strophes. Il est bon que l'on sache où l'on va :

Ce que vous tard direz avec leurs bouches vertes Les cadavres ensangantés, Le mot d'ordre sorti des fosses entr'ouvertes, Le sombre appel des transportés, Non, ô triomphateurs d'abattoir, non, infâmes, Non, vous ne vous en doutez pas ! Un jour viendra bientôt, où les enfants, les femmes, Les mains frêles, les petits bras, S'armeront de nouveau, sans peur des fusillades, Et sans respect pour vos canons. Les faibles sans pâlir iront aux barricades : Les petits seront nos clairons ; Sur un front de bataille épouvantable et large L'émeute se relèvera ; Et, sortant des pavés pour nous sonner la charge, Le spectre de Mai parlera... Il ne s'agira plus alors, gueux hypocrites, De fusiller obscurément Quelques mouchards abjétés, quelques obscurs jésuites, Canonisés subitement ; Il ne s'agira plus de brûler trois bicoques Pour défendre tout un quartier ; Plus d'hésitations louches ! plus d'équivoques, Bourgeois, tu mourras tout entier ! La conciliation, lâche, tu l'as tuée ! Tes cris ne te sauveront pas ! Tu vomiras ton âme au crime habituée En invoquant Thiers et Judas ! Nous l'apportons la paix et tu voulais la guerre, Eh bien ! nous l'aimons mieux ainsi ! Cette insurrection, ce sera la dernière ; Nous fonderons notre ordre aussi ! Non, rien ne restera de ces coquins célèbres, Leur monde s'évanouira. Et toi dont l'œil nous suit à travers nos ténèbres, Nous l'évoquerons, ô Marat ! Toi seul avais raison : Pour que le peuple touche A ce port qui s'enfuit toujours, Il nous faut au grand jour la justice farouche Sans haines comme sans amours, Dont l'effrayante voix plus haut que la tempête Parle dans sa sincérité, Et dont la main tranquille au ciel lève la tête De Prudhomme décapité !

Le bâtonnier de l'ordre des avocats à Paris, M^e Rousse, a prononcé, en ouvrant les conférences du barreau, un discours où il a adressé aux jeunes stagiaires de sages conseils. Il les a engagés à ne pas imiter certains de leurs devanciers qui se sont engagés prématurément dans la politique :

« Le procédé le plus commun a-t-il dit, et qui a souvent réussi, c'est de chercher, dans des procès

politiques, le gage d'une candidature populaire.

« Je parle de ces défenses intéressées que l'on recherche pour brusquer la fortune, et pour assurer à son nom la célébrité rapide que tiennent dans leurs mains les partis. A ces coups d'éclat, on devient aisément un personnage ; et ce que n'ont pas donné à d'autres dix années de travail, de patience et de talent, on l'emporte d'assaut en quelques minutes, pour avoir parlé fort, plus que pour avoir parlé juste. On devient dans un instant un grand orateur, non parce qu'on a bien plaidé sa cause, mais parce qu'on l'a plaidée ; non parce qu'on est éloquent, savant ou honnête, mais parce qu'on est républicain, royaliste ou libre-penseur. La défense est alors le moindre souci du défenseur, et sert parfois de prétexte aux familiarités les plus fâcheuses ; mais, le client absous ou condamné, l'avocat à gagné sa cause. L'accusé lui fournit la moitié du succès, et l'esprit de parti se charge du reste. »

Revue des Journaux

Français

On est comme effrayé quand on considère l'importance et l'étendue de la tâche que l'Assemblée nationale devra remplir, qu'elle a dû, sur la demande du gouvernement, interrompre pendant trois mois et à laquelle elle doit se consacrer de nouveau. Hier encore, et comme pour bien rappeler aux représentants du pays ce qui doit être l'une de leurs plus impérieuses et de leurs plus pressantes préoccupations, les Allemands arrachaient aux malheureux habitants d'Épernay une plainte douloureuse et irritée. Il a fallu négocier pour alléger le poids d'une occupation odieuse ; il faudrait que les négociations fussent sans cesse poursuivies si le gouvernement français devait poursuivre la réparation de toutes les injustices et de toutes les injures dont nos compatriotes de l'Est sont chaque jour les victimes. Affranchir le territoire de la présence de l'ennemi, tout faire pour assurer, pour hâter s'il est possible le départ des Allemands, doit être la première, la grande affaire de l'Assemblée.

Si la conclusion définitive du traité de commerce, consommée en l'absence de l'Assemblée, ne laisse plus d'occasion pour terminer cette affaire directement et d'un coup, il reste encore un certain nombre de questions de la solution desquelles dépend la libération plus ou moins prompte, plus ou moins complète de la France. Quelques-unes de ces questions vont se présenter avec les caractères d'une extrême urgence.

Les lois d'impôt, si graves, et qui demandent tant d'études, ne pourront, quelque diligence que le gouvernement mette à présenter le budget de 1872, être examinées assez à temps pour qu'on ne soit pas forcé de recourir à l'expédient des douzièmes.

L'état de l'armée ne réclame pas d'une manière moins pressante l'attention de l'Assemblée : certains désordres et certains dangers s'aggravent en se prolongeant. On ne peut ici temporiser ; dans l'attente d'une réorganisation, la puissance militaire achève de se désorganiser, comme ces vieilles maisons qu'on ne répare plus alors qu'on sait qu'elles doivent être démolies et rebâties de fond en comble.

La réforme de la magistrature ne peut être différée. Les critiques nombreuses dont les institutions judiciaires de notre pays ont été l'objet, ont diminué la confiance qu'elles doivent inspirer, affaibli le respect dont elles

doivent être entourées. Il faut rapidement mettre fin aux abus, s'il y en a, et opérer les changements, si des changements sont nécessaires. Plus, dans un pays troublé, l'action de la justice doit être énergique, plus le corps judiciaire doit puiser d'autorité dans la considération publique.

Il n'est pas nécessaire de parler des questions qui touchent à l'enseignement. Nous avons senti si profondément les inconvénients de l'ignorance que nous éprouvons comme un désir immodéré et une impatience fébrile de développer dans notre pays les institutions d'enseignement.

Peut-être même serions-nous disposés à attribuer à la science une efficacité trop absolue. La guerre nous a montré les vices de notre administration militaire. Ceux de notre administration civile sont plus grands encore peut-être. Une bureaucratie routinière a développé dans un grand nombre de services publics des habitudes de lenteur fatales à la prompt expédition des affaires, et qu'il faut rompre si l'on veut rendre au pays sa santé et sa force.

Tant d'objets suffiraient à occuper laborieusement plusieurs sessions d'une Assemblée, sans même que le cours des événements vint y ajouter le travail des questions de chaque jour. Mais il faut compter avec celles-ci : le gouvernement du pays par le pays ne peut s'établir que par une communication incessante entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Le président de la République doit s'attendre à ce que les actes un peu importants de sa politique seront l'objet d'un examen parlementaire.

Quand on considère le tableau si vaste des travaux que l'Assemblée devra accomplir, on conçoit mal que certains esprits, veulent encore ajouter à ces travaux l'examen des questions constitutionnelles. Si on admet ces questions, elles absorbent tout.

La majorité doit se mettre d'accord sans tarder pour réclamer de M. Thiers qu'il change le point d'appui et la direction de sa politique. Si M. Thiers doit rester le chef du gouvernement français, c'est à la condition qu'il cessera d'être le conseiller et le représentant d'un parti en minorité dans l'Assemblée.

Gazette de France.

Nous ne pensons pas que Paris ferait une révolution le lendemain du jour où l'Assemblée siégerait au palais Bourbon. Ce qu'il y a à redouter d'immédiat, ce sont les manifestations dites pacifiques, comme celles qui auraient pour objet de demander la vie ou la liberté des chefs de la Commune. Cent mille personnes descendant en colonne les boulevards et les quais, et voilà la police aussi embarrassée pour repousser ces flots de population par les armes, que pour la laisser poursuivre sa promenade. Nous admettons que l'on repousserait la force par la force; mais qui ne comprend les conséquences d'un conflit, tournant aussi heureusement qu'on pourrait le désirer? La province s'agiterait, la confiance s'affaiblirait, l'étranger à peine rassuré fuirait Paris.

Ceux qui rêvent une république dans les conditions gouvernementales du passé, vivent dans les illusions. La république à venir ne pourrait être, ne serait qu'une république radicale, démocratique et sociale; les républicains d'action, les seuls qui comptent n'ont pas dissimulé et ne dissimuleront pas leur programme, qui est tout entier compris dans l'Officiel de la Commune, du 18 mars au 25 mai.

Les conservateurs, les anti-radicaux, ne doivent pas hésiter à faire une législation capable de déjouer les projets du socialisme, en donnant les satisfactions les plus larges à tous les intérêts légitimes, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue social.

Si les conservateurs veulent faire une œuvre pratique, il faut qu'ils s'entendent sur un point; or le seul qui peut aujourd'hui réunir l'universalité des suffrages, c'est le maintien du statu quo, permettant de travailler avec ensemble à la confection de lois véritablement conservatrices.

Si l'on veut aborder en ce moment les questions finales, on divisera les hommes d'ordre; les réserver pour les temps où l'on aura réorganisé la France, est le seul moyen de ne pas risquer de tout ébranler.

Semaine financière

La fin de l'interrègne parlementaire ramène des préoccupations inévitables, et il n'y a pas à s'étonner si notre public financier, qui ne demanderait pas mieux que de se déshabiller des soucis politiques, ne voit pas sans une certaine émotion approcher l'échéance des grandes discussions qu'on ne peut plus ajourner. Aussi bien, le malaise que chacun ressent est de ceux qui ne peuvent que s'aggraver par l'attente; c'est un calme malsain que celui qui naît des faciles triomphes d'une politique dilatoire. La discussion, en somme, c'est la vie, c'est la lutte dans ce qu'elle a de fortifiant et de fécond pour les peuples libres. La nécessité nous presse; il n'est plus temps de rêver ni de dormir. Nous reposons les craintes vaines et les exagérations chimériques. Nous ne voulons pas croire que le retour de la Chambre ne puisse être pour le pays qu'un signal de discorde; nous avons confiance dans le patriotisme de nos députés, comme nous avons confiance dans l'habileté, dans la prudence, dans la force du gouvernement, et nous croyons fermement qu'il n'y a aucune raison, pour les esprits sincères, de désespérer de voir s'établir en France un état de choses régulier, basé sur le consentement universel, sur l'alliance de tous les intérêts et de toutes les volontés. En dépit des airs inquiets et agités de certains journaux, il nous est impossible de prendre au sérieux les fantômes qui hantent certaines imaginations effarées; c'est surtout l'absence de but défini qui fait que les discussions et les polémiques sont aujourd'hui dévoyées. Il suffira que les problèmes se posent dans leur réalité pour effacer non pas sans doute les dissidences, mais au moins les prétentions outrées; pour faciliter les solutions pratiques, pour rendre à chacun le sentiment de la raison, avec celui de sa propre responsabilité. Avant que nous soyons d'un mois plus vieux, nous avons la ferme conviction qu'il ne restera plus guère de trace de l'agitation toute superficielle qui existait aujourd'hui.

Liberté

Si le principe de l'égalité devant la loi est l'une des plus précieuses conquêtes des temps modernes, il est un autre principe non moins utile peut-être à conquérir, c'est celui de l'égalité devant l'impôt. Aujourd'hui la démocratie est dans le suffrage, elle est dans la forme du pouvoir et jusque dans l'organisation administrative; elle doit être aussi dans la répartition des taxes. Pour quiconque, en effet, désire le progrès politique sans secousse, ne serait-il tout ce que le principe de justice peut réclamer de perfectionnement dans l'assiette des taxes? La démocratie financière, en un mot, n'est-elle pas exempte de beaucoup des troubles et des périls qui accompagnent la démocratie purement politique?

Les transformations successives qu'a subies la richesse publique rendent cette vérité plus évidente de jour en jour. Jusqu'à la fin du siècle dernier, la fortune immobilière formait presque seule le patrimoine de la France; il n'en est plus de même aujourd'hui, et la richesse mobilière a pris une place trop large pour ne pas éveiller les préoccupations du législateur sur les meilleurs moyens de l'atteindre, sans cependant altérer les sources où elle s'alimente. Tout ce qui touche, en effet, au développement des affaires industrielles et commerciales doit être l'objet de la protection éclairée de l'Etat; mais la richesse acquise, celle qui se présente sous forme de titres mobiliers d'un revenu certain, régulier palpable, en quelque sorte, doit-elle jouir d'un privilège plus grand que la terre elle-même? Question importante, toute d'actualité, en raison des circonstances critiques que nous traversons.

Chronique locale et méridionale.

Par décision ministérielle en date du 21 novembre dernier : M. Lauvel père, percepteur de Payrac, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite; M. Lauvel fils, percepteur d'Assier, a été appelé à la perception de Payrac; M. Carayol, percepteur de Pern, à celle d'Assier; M. Celse, percepteur de Saint-Géry, à celle de Pern; M. Bergougnot, à celle de Saint-Géry.

Par arrêté préfectoral, en date du 1^{er} décembre, M. Reygasse a été nommé percepteur surnuméraire en remplacement de M. Bergougnot.

Parmi les lauréats des Facultés de Toulouse, couronnés dans les divers concours de l'année 1870-1871, nous sommes heureux de trouver quelques enfants du Lot, dont les noms suivent :

Faculté de droit.

3^e année. — Droit romain.

Mention. — M. Blusson (Fernand), de Figeac.

2^e année. — Droit français.

1^{er} Mention. — M. Pères (Henri), de Figeac.

3^e année. — Conférences.

2^e Prix. — M. Blusson, déjà nommé.

Faculté des lettres.

1^{er} Concours de 3^e année.

1^{re} Question. — M. Blusson (Fernand).

Le froid était très rigoureux depuis quelques jours à Cahors. Cette nuit dernière il a neigé assez abondamment. Le temps s'est radouci depuis et se maintient au beau.

Un chien enragé a été abattu ce matin près du moulin St-James, à Cahors.

Sur la demande d'un grand nombre de personnes qui ont intérêt à se tenir au courant du mouvement commercial des phosphates de chaux, nous publierons, au moins une fois tous les mois, un bulletin spécial relatif à cet objet. Nous invitons les personnes qui auront des communications à nous faire, à nous les adresser par lettres affranchies.

Ecole supérieure du commerce à Paris.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé que le Jury d'examen des candidats à l'Ecole supérieure de commerce de Paris, se réunirait pour la région à laquelle appartient le département du Lot, les 18 et 19 décembre courant, à Bordeaux, dans une des salles de la préfecture, à 1 heure de l'après-midi.

Nous ne saurions trop appeler l'attention du public sur une invention fort utile d'un de nos compatriotes, M. Barbary mécanicien à Luzech. Il s'agit d'un instrument tranchant destiné à couper les branches de la vigne gelée; cet instrument a tellement bien réussi, que, au dire de plusieurs viticulteurs qui s'en servent journellement, l'homme qui le fait fonctionner, fait à lui seul, le travail de dix hommes munis de scies, sans secouer le pied de la vigne et opérant une coupure égale à celle de sécateur bien aiguisé, sur les ceps ordinaires. — Le prix de l'instrument est de 15 fr.

La colonie Polonoise de Cahors a été encore une fois cette année réunie autour d'une nouvelle tombe ouverte par le décès d'un polonais réfugié de la guerre nationale de 1831. M. André Ciesielski, âgé de 68 ans, vient de mourir le 29 novembre dernier, précisément le jour de l'anniversaire du mouvement national de Varsovie, en 1830. M. Ciesielski servit dans la cavalerie du palatinat de Lublin, et gagna par sa bonne conduite et sa bravoure l'estime de ses chefs et l'amitié de ses camarades d'armes.

Après la guerre il arriva en France et vint à Cahors avec le dépôt polonais qui fut établi ici, des réfugiés venant de Bourges et du Puy-en-Velay, en juillet 1833. Depuis cette époque il resta dans nos murs. Mais plus heureux que beaucoup de ses compatriotes il avait une partie de sa famille en Galicie, qui a pu lui faire passer des secours réguliers, qui lui ont permis de vivre tranquillement sur la terre d'exil sans avoir besoin de chercher une place ou une occupation salariée. Simple dans ses manières, ami de la médiocrité, il vivait de ses ressources avec le plus grand ordre et la plus grande modestie et trouvait même quelques épargnes pour soulager la misère des pauvres.

On nous écrit de Cajarc :

Un homme de bien vient de s'éteindre dans la commune de Sezac. M. Falret (Philippe-Basile), ancien capitaine de génie, est mort

dans sa 80^e année. Les funérailles ont eu lieu le 30 novembre au milieu de toute une population émue, pleurant un de ses bienfaiteurs. Un peloton de gardes nationaux rendait les honneurs militaires au défunt, les autorités municipales de Larnagol assistaient à la cérémonie funèbre.

Au bord de la tombe un discours a été prononcé par un jeune homme de Sezac, dans lequel l'homme privé et le capitaine ont été dépeints en termes excellents. Comme homme privé, M. Falret était la bienfaisance même, le pauvre ne lui tendait jamais vainement la main, et la commune conservait des gages de son excessive bonté. Comme militaire, le capitaine Falret aimait sa patrie jusqu'à l'adoration et les malheurs de l'heure présente ont certainement abrégé ses jours. Telle est la substance de ce discours que vous n'auriez sans doute pas le temps de reproduire tout entier. L...

M. Pouyer-Quertier fait faire, dit-on, dans quelques localités, l'essai d'une mesure demandée depuis longtemps par le public. Les percepteurs sont autorisés à payer les arrérages de rente sur l'Etat qui ne se payaient auparavant qu'à la trésorerie générale.

Si l'essai produit de bons résultats, la mesure sera généralisée par toute la France, et dispensera ainsi les titulaires de longues courses quelquefois très-dispendieuses.

Les impôts sur la racine de la chicorée préparée, sur les allumettes chimiques et sur les papiers de toute espèce sont perçus depuis vendredi. En conséquence, le Journal officiel publiait, vendredi matin, le règlement d'administration publique qui en règle la perception.

Un décret, rendu sur le rapport et la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, visant le décret du 18 avril 1866, par lequel un prix de cinquante mille francs est institué en faveur de l'auteur de l'application la plus utile de la pile de Volta, ouvre pour ce concours une nouvelle période quinquennale, finissant au 29 novembre 1876.

Les préfets viennent de recevoir le questionnaire qui leur a été envoyé par M. Casimir Périer, et relatif à la suppression des conseils d'arrondissements, et, partant, à la suppression des sous-préfets.

Les préfets doivent donner, avant le 31 décembre, leur avis motivé sur ces questions :

Est-il opportun de supprimer les conseils d'arrondissement ?

Devraient-ils être remplacés par des conseils cantonaux, et dans ce cas, comment faudrait-il constituer ces conseils ?

Le canton deviendrait-il, ainsi que la commune, une personne civile ?

Il est à présumer que cette importante réforme, étudiée pendant la session de 1872, ne sera résolue qu'en 1873.

Les officiers de remonte qui opèrent en ce moment, pour le compte de l'Etat, de nombreux achats, ont reçu l'ordre de n'acheter aucun cheval blanc ou gris-pommelé.

Il paraît que ces couleurs trop voyantes ont, pendant la dernière campagne, permis aux Allemands de causer de grands dommages à notre artillerie et à nos équipages militaires.

Les conseils de révision chargés de statuer sur les réclammations des jeunes soldats, qui demandent à être exemptés en qualité de soutiens de famille, ont commencé leurs séances dans toute l'étendue du territoire.

On a décidé, dit la Patrie, qu'une instruction militaire élémentaire serait donnée dans les lycées et dans les pensions aux élèves qui auraient atteint leur douzième année. Des sous-officiers de l'armée apprendront à ces jeunes gens l'exercice et le maniement du fusil. L'instruction des élèves des hautes classes sera, dit-on, plus développée et leur sera donnée par des officiers instructeurs.

On rédige pour eux un manuel qui comprendra les principes de l'art militaire et des notions sur les éléments de la guerre moderne.

Une commission mixte, composée de membres nommés par les ministres de la guerre et de l'instruction publique doit prochainement

examiner le manuel et arrêter le règlement qui sera appliqué dans les lycées pour l'enseignement militaire des élèves.

On lit dans la Patrie :

On sait qu'avant la guerre, les maréchaux se réunissaient tous les ans au mois de décembre, en comité, pour arrêter le tableau de classement des officiers supérieurs. Le ministre vient de remplacer l'ancien système, irréalisable aujourd'hui, par des commissions de classement aux grades supérieurs dans les différentes armes.

Ces commissions sont au nombre de six, savoir : celle de l'état-major, présidée par le général de division Lebrun; celle de la gendarmerie, présidée par le général Peitavin; celle de l'infanterie, présidée par le maréchal Canrobert; celle de la cavalerie, présidée par le maréchal de Mac-Mahon; commandant en chef de l'armée de Versailles; celle de l'intendance militaire et des services administratifs, que préside M. l'intendant général Wolf et celle du service de santé militaire, que préside M. le général Res-sayre.

Le classement de l'artillerie se fera par le comité de cette arme, et celui du génie par le comité des fortifications, récemment reconstitués l'un et l'autre.

La limite d'âge établie par le décret du 20 décembre 1865, pour l'admission des jeunes gens aux écoles d'arts et métiers, est prolongée d'une année pour le concours de 1872.

Par décret du président de la République, en date du 1^{er} décembre, les gardes nationales du département de Tarn-et-Garonne sont dissoutes.

Nous avons appris, depuis quelques jours, dit le *Republicain de Tarn-et-Garonne*, la disparition de Madame X..., receveuse aux billets de la gare de Montauban. La rumeur publique ajoutait même que cette disparition coïncidait avec un déficit considérable constaté à la caisse.

Nous n'avions pas parlé de cet événement, par un motif de convenance que tout le monde appréciera.

Nous sommes informés aujourd'hui qu'un mandat d'amener a été lancé contre l'employée transfuge et que les gendarmes se sont rendus à son domicile et à la gare pour faire les constatations d'usagé.

Nous lisons dans la *Petite-Gazette de Bagnère-de-Bigorre* :

« Les montagnes de l'Ariège sont déjà entièrement couvertes de neige, au point que les ours et les loups descendent dans les vallées et pénètrent même dans les villages. Jeudi dernier un ours énorme s'est aventuré jusque vers les premières maisons du village de l'Oust, où il a jeté l'épouvante. Pendant que les portes des maisons se fermaient et que chacun se mettait sur la défensive pour garantir sa famille et ses bestiaux contre les atteintes du redoutable visiteur, huit chasseurs intrépides de l'endroit se concertèrent à la hâte pour attaquer l'animal. Les uns l'attaquèrent en face quand les autres lui coupèrent la retraite. L'animal parut un instant vouloir vigoureusement se défendre; mais il tomba bientôt frappé de trois balles. Il pesait 350 livres »

Le *Mouvement de Bordeaux* annonce qu'il cesse de paraître.

L'*Echo de la Province* annonce que Mgr Guibert, archevêque de Paris, vient de choisir pour son secrétaire particulier M. l'abbé Reulet, de Toulouse, autrefois professeur au petit séminaire de Toulouse, hier encore, professeur de philosophie au séminaire de Paris.

On lit dans le Lot-et-Garonne :

Notre compatriote, M. Bertrand de Langsdorff (de Fumel), lieutenant de vaisseau, vient d'être nommé membre de la commission de révision de la tactique navale, créée au ministère de la marine, par décision du 19 novembre.

M. B. de Langsdorff est le plus jeune des officiers de marine de son grade. Cette nomination est le plus grand éloge que l'on puisse faire de lui.

AVIS. — Le Maire d'Albas donne avis, qu'à l'avenir, les foires d'Albas se tiendront le premier lundi de chaque mois, excepté celle du mois d'août qui se tiendra toujours le lundi après le 3 août.

AVIS. — Il vient d'être créé à Gourdon, des marchés-foires qui se tiendront dans cette ville les 2^e et 4^e samedi de chaque mois, à partir du mois de janvier 1872.

Question des Phosphates de Chaux.

Nous annonçons au public l'apparition prochaine d'un ouvrage important pour l'industrie et l'agriculture de ce pays, sous le titre :

« Traité spécial des phosphates de chaux naturels, en général et principalement l'étude des gisements de cette matière qui sont nouvellement découverts dans le Quercy, avec cartes et coupes géologiques, par M. Jacques Malinowski, licencié ès-sciences naturelles, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors, membre de plusieurs académies et sociétés savantes de France et de l'étranger. »

Cet ouvrage contient la description des roches phosphatées, leur manière d'être dans la nature, leur analyse, leur emploi dans l'industrie et l'agriculture et tout cela d'après les meilleurs auteurs français, anglais, allemands et les propres observations de l'auteur.

Ce travail a été présenté au Conseil général du Lot, et sur le rapport de M. Demeaux, conseiller du canton de Puy-l'Evêque, cette assemblée départementale vota ses encouragements à M. Malinowski.

On s'inscrit au bureau du *Journal du Lot*, chez M. Calmette, libraire à Cahors et chez l'auteur dans la même ville, Port-Buillet, maison Cosse.

Le prix d'un exemplaire par la voie de souscription est de 5 francs.

Tout journal qui reproduira cet avis et enverra un numéro de sa publication à l'auteur, aura droit à un exemplaire de l'ouvrage gratuitement. Celui qui procurera cinq souscriptions aura droit au sixième exemplaire gratuitement.

Ephémérides historiques

DE LA VILLE DE CAHORS ET DU QUERCY

Le 7 décembre le maréchal Bessières quitte, avec sa cavalerie, Madrid, et se porte à Guadalajar, où il atteint l'arrière-garde du général espagnol de Castanos il culbute son arrière garde et fait 500 prisonniers : ensuite il se rend maître d'Avanjes sans coup férir.

Le 8 décembre 1798, naissance à Lautrec diocèse d'Albi, de Jean-Jacques David Bardou, devenu plus tard (en 1842) évêque de Cahors.

Le 8 décembre 1870, la bataille de Ley sous-Cravant, les mobiles du Lot s'y trouvent sous le commandement du général de Chanzy; là, le lieutenant-colonel Vigouroux est frappé en pleine poitrine, le commandant Delgal reçoit un coup de feu qui est cependant adouci par un bidon qu'il a sur lui; le capitaine Lallemand est frappé à la cuisse gauche et le lieutenant Maury frappé au ventre; un grand nombre de soldats sont atteints.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 6 décembre.

Ainsi que je vous le faisais prévoir hier, le bureau présidentiel a été entièrement réélu. M. de Malleville que la gauche et une partie du centre gauche voulaient substituer à M. Vitet, n'a eu que 229 voix contre 293 données à ce dernier. Ce nouvel échec de M. de Malleville a été, dit-on, très-sensible à M. Thiers. De même, les candidats secrétaires portés par la gauche, sont restés de cent voix en arrière de leurs concurrents. Ces chiffres sont significatifs, surtout si on les rapproche du choix des présidents et secrétaires des divers bureaux et de la composition des commissions d'initiative et des pétitions. En accentuant ainsi son existence, la majorité confirme ce qu'on avait déjà dit de la mauvaise impression que la plupart de ses membres ont rapportée des départements et de la résolution, bien arrêtée chez eux, d'obliger le pouvoir exécutif à adopter une politique plus conforme aux vues du parti libéral-conservateur. C'est la pensée que la Correspondance Versaillaise du *Journal des Débats* exprime.

maint hier en disant que « la fermeté qui pour la majorité était autrefois une opinion, est considérée maintenant comme un devoir. »

Dans les réunions de la majorité, on se plaint surtout de M. Dufaure à qui l'on reproche très-vivement de n'avoir pas encore épuré certains parquets de province. Dans une de ces réunions on se montrait hier un numéro d'une petite feuille radicale du Midi, toute pleine de louanges de Rosset, où les noms des membres de la commission des grâces, et en particulier celui d'un des députés locaux, membre de cette commission, était mis en gros caractères et désigné ainsi fort clairement à la vengeance des radicaux. Il paraît que le fait s'est reproduit dans plusieurs départements, sans être nulle part l'objet de poursuites judiciaires, et il est aisé de prévoir qu'il sera des demain peut-être l'objet d'une interpellation dont vu l'état des esprits, il est assez difficile de prévoir les conséquences.

Une autre grosse question est celle du retour à Paris. On m'assure que M. Duchâtel est résolu à déposer dès demain sa proposition et qu'elle sera vigoureusement soutenue par le gouvernement, si même celui-ci n'en prend pas l'initiative, ce qui peu probable il y a quelques jours, ne paraît nullement impossible aujourd'hui. L'Assemblée est très divisée sur ce point. La majorité paraît être contre le retour, mais on pense assez généralement qu'elle ne laissera entamer si M. Thiers résout son influence dans la balance et surtout s'il accom-pagne cet acte de garanties qui paraissent suffisantes à la majorité. Peut-être le message réserve-t-il à ce point de vue, quelques surprises au public. Ce qui est certain, c'est qu'il a été et qu'il est encore depuis deux jours, l'objet de retouches assez nombreuses et que l'on présume devoir être assez importantes, à en juger du moins par le mystère dont elles sont restées enveloppées jusqu'ici.

Le duc d'Anmale et le prince de Joinville se sont présentés hier chez M. Thiers pour s'expliquer avec lui au sujet de l'intention où ils sont d'occuper leurs sièges à l'Assemblée. M. Thiers qui attendait en ce moment le conseil de la Banque et qui avait ensuite à lire son Message au conseil des ministres, n'a pu échanger quelques mots avec eux. Il leur a dit qu'il les recevrait vendredi, et leur exposera alors les motifs qui doivent encore les tenir éloignés de l'Assemblée. Cette démarche des princes a été la grosse émotion du jour dans les couloirs de l'Assemblée où elle était assez diversement appréciée. L'émotion s'est encore accrue quand on a appris la convocation de la commission qui fut chargée, il y a quelques mois, d'examiner la question de l'abrogation des lois d'exil, mais elle s'est beaucoup apaisée, quand on a appris plus tard que cette convocation était le fait d'un simple député (M. de Cumont de Maine-et-Loire) et non pas de M. Thiers ou de M. Grey. Il paraît que les commissaires qui se sont rendus à la convocation ont exprimé fort nettement leur surprise du procédé de M. Cumont et qu'ils se sont séparés presque immédiatement après avoir refusé de prendre aucune décision.

La commission d'enquête sur les événements du 18 mars se réunit aujourd'hui. Le rapport de M. Delpit est prêt depuis longtemps et l'on suppose qu'il sera incessamment déposé.

Le *Figaro* et le *Gaulois* annoncent que M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, exigerait le remplacement de M. Calmon, sous-secrétaire d'état à ce ministère.

D'après les correspondances de Versailles, cette nouvelle serait erronée; mais on s'attend à des révocations de préfets et de sous-préfets dans le sens de la majorité conservatrice.

Dernière heure.

Paris, 7 décembre, 2 h. soir.

Le *Journal des Débats* croit que le Message ne posera pas les questions constitutionnelles.

La question de l'entrée des princes d'Orléans à l'Assemblée nationale est très-fortement débattue. Les Princes veulent siéger.

Le transfert de l'Assemblée à Paris sera demandé très-prochainement, mais cette proposition sera très-probablement repoussée par une majorité de quarante voix.

Bourse de Paris.

Table with 2 columns: Interest rate and Value. Paris, 7 décembre 1871, soir. Rente 3 p. % 56,70; 4 1/2 p. % 81,50; 5 p. % 91,25

Variétés

Quest-ce qui fait un peuple instruit. A la merci de la feuille légère qui effleure tout,

juge sans examiner, décide sans savoir et ne tient compte de rien — moins que des principes, — notre siècle est, plus qu'un autre, exposé aux plus étranges méprises. Un jour on sera étonné des faciles succès de l'erreur parmi nous. Ainsi, tout à l'heure, on parle beaucoup de l'instruction du peuple — mais sait-on quels sont les éléments essentiels de cette instruction si désirable? Connait-on bien ce qui fait un peuple vraiment instruit?

D'abord que veut dire ce mot instruction? il vient du latin *instruere*, proprement *construire, bâtir*.

Mais on ne construit pas un édifice sans un fondement, et l'on sait ce qu'il advient au temps de l'orage, de la maison dont l'architecte imprudent ne craignit pas de poser les premières assises sur un sable mouvant. Espérera-t-on d'ailleurs, voir l'édifice monter régulier et solide, parce qu'on aura un amas considérable de matériaux bons et mauvais, des outils bien aiguisés, des ouvriers habiles à les manier? Si ces ouvriers ne connaissent pas la nature des matériaux, les exigences de l'édifice, le but qu'on se propose — de même serait-elle instruite, serait-elle cet édifice solide, régulier, dont toutes les parties, sagement disposées, tendent vers le but proposé, cette intelligence en possession simplement de certains moyens de connaître, et, si je puis ainsi parler, des outils du savoir? Pour constituer cet édifice intellectuel ne faut-il pas surtout le discernement de la vérité, la possession de la vérité et la possession de cette vérité dans la mesure et sous les rapports nécessaires pour que cette intelligence atteigne sa fin?

Quelle est donc cette vérité, fondement, uniquement solide, de l'édifice intellectuel, cette vérité qui fournit les matériaux de choix de cet édifice intérieur au sein duquel l'ame jouit des douceurs d'une pure lumière et vit à l'abri de l'erreur?

Pour répondre, ne craignons pas de nous élever un peu haut, ce n'est pas en bas que git la vérité.

L'homme n'est pas l'œuvre de sa puissance — on n'agit pas avant que d'exister. Il n'est pas davantage l'effet du hasard — le hasard de cette explication qui n'explique rien, ce passe-port de l'ignorance et de la mauvaise foi. Serait-il le résultat de je ne sais quelle force de la nature, autrefois toute puissante, épuisée aujourd'hui? Nos paysans illettrés savaient prendre en pitié ces savants philosophes, qui comparent ingénieusement et surtout noblement la terre à une poule qui, jeune, donne des œufs, vieille n'en donne plus, avaient assez bien tourné leur raison à l'envers pour découvrir que dans sa jeunesse la terre avait produit des hommes un peu bêtes, si vous voulez, en commençant, mais peu à peu devenus ce que nous sommes. . . . Le reste encore assez de raison, de bon sens dans l'ensemble des masses populaires pour comprendre que l'homme et tout ce monde avec lui doivent l'existence à la volonté, bonne et puissante d'un être intelligent et sage.

Une fin digne de son origine, digne de ses facultés est donc proposée à cet homme : son intelligence, sa volonté, ces facultés principales, cet apogée distinctif de notre nature, ont un objet en proportion avec cet excellence? Notre intelligence tend vers la vérité, la vérité est son objet, elle est sa fin, mais la vérité. . . . Qu'est-ce que la vérité? Ne faisons pas comme Pilate, sachons attendre la réponse, sachons surtout l'accueillir avec respect, avec amour, — la vérité, c'est Dieu.

L'homme ne doit pas craindre que la religion veuille l'emballoter dans des langes trop étroits, qu'elle veuille jeter le bandeau sur son oeil et comprimer l'essor de son esprit : l'Eglise est la mère de la lumière, la mère de la liberté. — Dieu ne craint pas que l'homme devienne trop grand, qu'il voie trop bien, qu'il atteigne trop haut : notre perfection est sa gloire, il met sa complaisance dans nos progrès. Aussi, comme il nous invite à monter, à grandir! Quels splendides horizons il ouvre à nos regards! . . . C'est lui-même qu'il donne pour objet à notre intelligence. — Il veut que l'homme, cette petite créature, le connaisse dans sa nature, le connaisse dans ses opérations, et se connaisse soi-même, ses origines, ses destinées, sa fin suprême. Il sera large avec cet homme, il ne lui marchandera pas la vérité, et, si cet homme veut prêter l'oreille à la parole qui ne trompe pas, s'il veut regarder et fixer son oeil là où brille le soleil destiné à illuminer la vérité qu'il doit connaître, il entendra, il verra, il connaîtra : il connaîtra Dieu, il se connaîtra soi-même, il saura d'où il vient, il saura où il va, et le chemin qu'il doit suivre pour arriver au terme désiré; et certes, c'est bien là quelque chose, c'est tellement quelque chose que dans le fond c'est tout, si nous savons cela, si nous le savons bien, ignorons-nous tout le reste, nous serons instruits, notre intelligence sera l'édifice bien bâti, bien construit, la maison assise sur le roc, elle ne craindra pas la tempête, elle pourra braver les fureurs de l'ouragan. En rapport avec son objet véritable, établi dans l'ordre de ses nobles destinées, tendant vers sa fin, l'apercevant déjà bien que dans l'énigme et à travers le voile, notre intelligence sera dans une situation parfaite. Or, ce n'est pas essentiellement par les yeux, mais bien plutôt par les oreilles que ces vérités doivent arriver à notre intelligence, et pour les saisir, les goûter, nous avons bien plus besoin de l'enseignement de la chaire que de la leçon de l'école

Croirait-on par hasard que nos pères, ce peuple qui nous avait fait une patrie, aussi belle, aussi glorieuse que tout autre; ce peuple qui sut toujours si bien combattre et mourir pour elle; ce peuple qui occupa une si grande place dans l'histoire du monde; croirait-on, dis-je, que ce peuple fût encore, il y a quelques dizaines d'années, le mangeur de glands des temps antiques, et à peine distinct de ces singes dont quelques imbéciles nous disent les petits-fils? Il est vrai, je doute fort, que ce peuple eût goûté les ramages de certains journaux, beaucoup lus en nos temps. Il n'aurait pas compris des effets sans cause, des créatures sans créateur, de l'ordre sans ordonnateur, des lois sans législateur, une autorité sans supérieur, une justice sans juge, et toutes ces belles choses que les multitudes lisent et comprennent si bien de nos jours. Ces hommes n'auraient pas compris ces choses, beaucoup n'auraient pas su les lire. Mais ils savaient qu'il y a un Etre créateur de toutes choses, et qui les gouverne toutes; ils savaient que la main de Dieu nous a formés, que sa providence nous dirige, que sa bonté nous aime; ils savaient que cette vie est un exil, le temps de l'épreuve, de la milice, un combat; ils ne s'étonnaient pas de rencontrer quelque gêne sur cette terre, station d'un jour dans le voyage du temps à l'éternité; ils ne cherchaient pas ici-bas le bonheur parfait, ils portaient plus haut leur regard éclairé des pures lumières de la vérité. Cette vue anticipée de la patrie les rendaient patients et forts; ils savaient la loi de la famille, la loi de la vérité, et, ce qui est mieux encore, soutenus par ses douces et magnifiques espérances, ils l'aimaient, ils la pratiquaient.

masses en possession de certains instruments du savoir; certes l'église n'est pas restée en arrière sur ce point, que dis-je? comme toujours, comme partout, c'est elle qui a marché en avant. Interrogez l'histoire; elle vous montrera l'école se développant à l'ombre de nos cathédrales et de nos plus illustres monastères, maisons d'enseignement aussi bien que de prière. — Les Jérôme Emilien, les Joseph Calasance, les de La Salle et tant d'autres pieux fondateurs, pieuses fondatrices d'ordres dévoués à l'enseignement de la jeunesse ne furent-ils pas les enfants de l'Eglise? N'est-ce pas sous le souffle de la charité qu'ils agissaient, et, en plaçant plusieurs d'entre eux sur les autels, l'Eglise n'a-t-elle pas donné à leurs œuvres la consécration la plus auguste, l'approbation la plus éclatante? Ce que nous voulons dire, ce que nous voudrions faire comprendre c'est que l'instruction ne consiste pas dans certains moyens, pas plus que l'édifice ne consiste dans l'habile maniement de tel ou tel outil; c'est qu'il faut qu'une direction sûre, une protection efficace veille sur l'emploi de ces moyens.

des peuples dont ils furent les maîtres; les hontes de leurs cultes, les ignominies de leur vie, la dureté de leur sentiment, cette grossière ignorance de Dieu, ce prodigieux mépris de l'homme; on comprend à peine comment, au sein d'une civilisation si brillante, si avancée, l'homme peut savoir si peu, peut sentir si mal. Hélas! ce que nous comprenons si difficilement au sein de la civilisation païenne, nous l'avons vu se produire au sein de notre civilisation contemporaine. Il nous a été donné de voir jusqu'où peut descendre l'homme lorsqu'il se détourne de Dieu, et lorsqu'il ferme l'oreille à sa parole. Après dix-huit siècles de christianisme, nous avons entendu des multitudes repousser Dieu comme le mal, jeter l'insulte au Christ, la malédiction à l'Eglise; nous les avons entendus nier le mariage, la famille, la propriété; nous les avons vus se ruier contre toute autorité, verser à flots le sang de leurs frères, livrer aux flammes les monuments de la patrie. Et ces hommes savaient lire, ces hommes savaient écrire, ces hommes savaient calculer. Combien parmi eux, parmi les maîtres surtout, étaient lettrés, connaissaient les sciences dont nos temps modernes sont si fiers, mais ces hommes n'avaient jamais su, avaient du moins, dès longtemps oublié, repoussé, l'enseignement de l'Eglise, la parole du maître unique, cette parole que nous transmet cette Eglise chargée de tenir sa place auprès de nous. Et dès lors, les moyens, les outils du savoir étaient devenus pour eux les moyens, les outils de l'ignorance, des ténèbres, et, au sein de ces ténèbres, de cette ignorance avaient germé, grandi cette corruption, ces féroces instincts, ce je ne sais quoi d'horrible, de monstrueux dont l'éclosion fatale a frappé de stupeur les hommes qui, tout entiers aux splendeurs frivoles d'une civilisation trompeuse, ne s'apercevaient pas du travail d'avèglement et de corruption que tant de criminels, trop souvent honorés, activaient les uns avec de si épouvantables calculs, les autres avec une si coupable légèreté.

les plans du général Valazé. C'est le morceau capital du numéro. Viennent ensuite sept dessins se rapportant au Pays des Mormons: Vue de la ville du Lac Salé; Voyage à travers la prairie; autrefois, un convoi d'émigrants; aujourd'hui, le chemin de fer du Pacifique, etc.

Ce remarquable numéro contient encore, outre plusieurs bois de moindre importance, un dessin représentant une des scènes les plus curieuses de la nouvelle folie du théâtre des Variétés: le Trône d'Écosse.

AVIS IMPORTANT.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris, constatent que le SIROP de la PATE de NAFÉ de Delangrenier, sont les pectoraux les plus efficaces contre les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge et toutes les irritations de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans les pharmacies.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom

Le numéro qui publie cette semaine l'Illustration présente le plus grand intérêt. Il suffira, pour en convaincre le lecteur, de mettre sous ses yeux le sommaire des dessins qu'il renferme. C'est d'abord le Voyage du Président de la République à Rouen, et un grand bois de deux pages s'y rattacheant: la vue générale des établissements militaires qui vont être créés dans cette région, d'après

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Omibus mixte, Poste mixte, Omibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Urvavel, Fumel, Monsempron-Libos.

Table with 4 columns: Station, 1re cl., 2e cl., 3e cl. Rows include Cahors, Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett.

Table with 4 columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs, Arr. Rows include AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

Table with 4 columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs, Arr. Rows include PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS.

Prime d'actualité offerte aux abonnés du Journal du Lot.

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE DES RUINES DE PARIS

De tous les Monuments et Edifices incendiés et détruits Par la Commune de Paris, accompagnés de notices historiques et descriptives sur chaque sujet — plus — Une vue de Saint-Cloud détruit, et un groupe de fédérés en Frontispice en regard du titre. Cet Album, dont les épreuves sur beau papier bristol teinté, sont encadrées dans un joli filet, est très-richement relié, doré sur tranches et imprimé sur grand format in 4°. — Il se vend VINGT-HUIT FANCS dans le commerce. — Cette édition toute spéciale sera délivrée à nos Abonnés seulement: Au lieu de 28 francs, net, pris dans nos bureaux 16 francs. — Les Abonnés hors la ville auront le port à payer à la réception.

L. LEGRAND FOURNISSEUR DE PLUSIEURS COURS ÉTRANGÈRES. PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS. SAVON-ORIZA Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux. Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le Dr O. REVEL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté. CRÈME-ORIZA ORIZA-LACTE pour blanchir adoucir et rafraîchir la peau contre les taches de rousseur et les rides.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors LA QUESTION MILITAIRE EN 1871 Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr. Ouate anti-rhumatismale du Dr Rattison. Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal de dents, lombages, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. J. Duc fils, à Cahors.

M. ERNEST FOUBERT Dentiste de Paris A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin des secours de son art, qu'il vient d'ouvrir un cabinet de prothèse dentaire, rue Fénélon, au coin de la rue de l'Université, au 1er. Opérations gratuites pour les indigents.